

Dotations publiques : une relation de confiance

Point de vue. Par Yann Le Meur, PDG de Ressources Consultants Finances.



Philippe Renaud
Yann Le Meur.

Les mots d'Emmanuel Macron face aux collectivités locales furent très clairs pendant la campagne électorale : « **Je m'engage à ne pas baisser les dotations** », a-t-il proclamé au congrès des maires, le 22 mars 2017. Et dans le programme d'En Marche, on pouvait lire : « **Nous rompons avec la méthode brutale de la baisse des dotations pour contraindre aux économies.** »

Cet engagement fut pris sans condition d'un effort sur les dépenses locales. Il était demandé par ailleurs aux élus de réduire ces dépenses grâce à un assouplissement promis des règles de la gestion locale.

Toute diminution des dotations constituerait donc, à partir de 2018 (première loi de finances de l'ère Macron), une rupture des promesses électorales et démonétiserait la parole présidentielle.

On voyait mal le Président se laisser aller à une telle infidélité. Et, à l'époque, on s'étonnait qu'autant de voix autorisées accusent d'emblée le gouvernement de vouloir réduire les

dotations à hauteur des économies exigées (10 milliards d'euros).

Mais depuis la conférence des territoires du 18 juillet, la clarté revendiquée a fait place, comme dirait Régis Debray, à un « **douteux clair-obscur** ». M. Macron y a rappelé son engagement... Pour le reformuler dans un sens opposé : « **Nous ne procéderons pas par baisse brutale des dotations, je m'y étais engagé** », a-t-il dit, en une sorte de lapsus ne révélant, je pense, qu'un emmêlement grammatical. Remplaçant « **méthode brutale** » par « **baisse brutale** », il ouvre la voie à une douce chute.

De «méthode brutale» à « baisse brutale »

Discourant sur l'impérative visibilité que doit donner une dotation, le Président annonce pourtant que cela ne vaudra pas pour « **ceux qui ne joueront pas le jeu** ». Et le Premier ministre lance une vague menace en prévenant que si l'objectif d'économies n'est pas atteint, « **peut-être que l'on réutilisera la baisse des dotations** » (en 2020 donc, après constat en 2019 du dérapage de 2018).

En substance : si ce que nous demandons (économies) n'est pas ob-

tenu, nous ne tiendrons pas notre promesse (maintien des dotations). Ou nous la tiendrons en version reformulée, baissant doucement les dotations (dans la limite de la dérive budgétaire).

La dialectique employée prend semble-t-il une voie un tantinet machiavélique. Anticipant son incapacité à tenir l'engagement préélectoral, le gouvernement chercherait à le déguiser en un échange de promesses liant les deux parties (gouvernement/collectivités). Laissant accroire que les élus locaux se seraient engagés, en échange du maintien de leurs dotations, à réaliser les économies que l'on attend d'eux, le gouvernement justifierait, le cas échéant, la rupture de la promesse présidentielle par la non-tenue, par les élus locaux, de leur prétendu engagement d'économies.

Mais ce mode de gouvernance crée un climat de défiance d'une inefficience redoutable. Car il va à l'encontre de l'objectif de favoriser l'investissement. La décision d'investir est liée à deux critères principaux : le niveau de l'autofinancement (que réduit la baisse des recettes de fonctionnement) et la confiance (que favorise la visibilité).

Le Président doit regagner la confiance perdue des maires, en rappelant qu'il ne baissera pas les dotations en cours de mandat. La confiance, c'est une affaire partagée.